

## RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL AU COURS DE SA VINGT-DEUXIÈME SESSION

### 614 (XXII). Situation économique mondiale

#### A

##### MESURES PROPRES À FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA COOPÉRATION COMMERCIALE

*Le Conseil économique et social,*

Constatant avec satisfaction que le relâchement de la tension internationale a pour effet de créer des conditions favorables au développement de relations économiques et commerciales entre les Etats,

Reconnaissant que l'intensification de l'expansion du commerce mondial constitue l'un des facteurs les plus importants propres à favoriser l'essor des économies des divers pays et à améliorer les rapports économiques entre tous les pays du monde, consolidant ainsi la paix dans le monde entier,

Tenant compte des mesures que le Conseil a prises jusqu'à présent, notamment de sa résolution 531 C (XVIII) du 4 août 1954, relative à la suppression des obstacles au commerce international et aux moyens de développer les relations économiques internationales, de sa résolution 579 A (XX) du 4 août 1955, relative à l'expansion du commerce mondial, et surtout de la résolution 592 (XX) du 7 décembre 1955, relative à un système international de coopération commerciale,

1. *Recommande instamment* aux gouvernements de ne pas relâcher leurs efforts en faveur d'une expansion du commerce international;

2. *Invite* les gouvernements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à soumettre prochainement au Secrétaire général leurs observations sur le système international de coopération commerciale et, à ce propos, *appelle leur attention* sur le rapport du Secrétaire général<sup>4</sup>;

3. *Prie* le Secrétaire général d'analyser les réponses qu'il recevra des gouvernements en vertu du paragraphe précédent et de soumettre au Conseil, pour être examiné à la vingt-quatrième session, le rapport qu'il sera éventuellement en mesure d'établir;

4. *Réaffirme* sa confiance, exprimée dans sa résolution 579 A (XX), en l'œuvre utile dont s'acquittent les commissions économiques régionales des Nations Unies

<sup>4</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-deuxième session, Annexes, point 2 a) de l'ordre du jour, document E/2897.

en matière de coopération commerciale, et attire l'attention de ces commissions sur l'intérêt qu'il y aurait à étudier les difficultés qui s'opposent à l'accroissement du volume du commerce international, en indiquant les obstacles qu'il est indispensable d'écarter, compte tenu de la situation et des besoins particuliers de chacune des régions dont elles s'occupent;

5. *Prie en outre* le Secrétaire général de suivre attentivement l'évolution de l'ensemble des échanges commerciaux.

951<sup>e</sup> séance plénière,  
9 août 1956.

#### B

##### POLITIQUE COMMERCIALE ET POLITIQUE DE PRODUCTION DANS LEURS RAPPORTS AVEC LE DÉVELOPPEMENT ÉCO- NOMIQUE DES PAYS SOUS-DÉVELOPPÉS

*Le Conseil économique et social,*

Ayant examiné l'Etude sur l'économie mondiale, 1955<sup>5</sup>, ainsi que les autres études présentées par les divers secrétariats des Nations Unies<sup>6</sup> concernant le point 2 a) de l'ordre du jour du Conseil,

Notant que si ces études, ainsi que les rapports introductifs du Secrétaire général et des secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales, indiquent clairement que le développement économique a progressé dans des pays sous-développés, il n'en reste pas moins que l'écart entre les niveaux de vie et de la productivité dans les pays développés d'une part et dans les pays sous-développés de l'autre s'est encore élargi,

<sup>5</sup> E/2864. Publications des Nations Unies, n° de vente: 1956.II.C.I.

<sup>6</sup> Evolution économique au Moyen-Orient 1954-1955: E/2880. Publication des Nations Unies, n° de vente: 1956.II.C.2. Evolution économique en Afrique 1954-1955: E/2881. Publication des Nations Unies, n° de vente: 1955.II.C.3. « Aspects de la mise en valeur des ressources hydrauliques en Afrique»: E/2882. Etude sur la situation économique de l'Europe en 1955: E/ECE/235 et Corr. 1 et 2. Publication des Nations Unies, n° de vente: 1956.II.E.2. Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient, 1955. Publication des Nations Unies, n° de vente: 1956.II.F.I. « Etude sur la situation économique de l'Amérique latine, 1955 »: E/CN.12/421. « Commerce international des produits de base en 1955 et pendant le premier trimestre de 1956 »: E/CN.13/22. Système international de coopération commerciale: Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-deuxième session, Annexes, point 2 a) de l'ordre du jour, document E/2897.

*Invoquant* les Articles 55 et 56 de la Charte des Nations Unies et les engagements pris par les peuples signataires d'agir tant conjointement que séparément en vue de favoriser « le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social »,

*Reconnaissant* la nécessité d'une action nationale et d'une coopération internationale en vue de l'expansion du commerce international, qui constitueraient un des meilleurs moyens d'aider les pays sous-développés à intensifier leur développement économique,

1. *Recommande* qu'en élaborant et mettant en œuvre leur politique commerciale et leur politique en matière de production, les gouvernements veillent aux conséquences possibles de leurs décisions sur l'économie des autres pays, et que les gouvernements des pays dont le développement est plus avancé prennent tout particulièrement conscience du rôle important que leur politique en matière de production et leur politique commerciale jouent dans le développement des pays sous-développés, dont l'économie est largement tributaire du commerce des produits de base et de la stabilité relative des prix de ces produits;

2. *Recommande en outre* que, pour mieux affermir leur économie, les pays sous-développés fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour diversifier les marchés de leurs produits aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, par exemple en hâtant leur industrialisation, en recherchant de nouveaux débouchés et en élargissant la gamme de leur production;

3. *Signale* à l'attention du Secrétaire général et des organes compétents des Nations Unies l'intérêt des études statistiques et analytiques qui pourraient jeter la lumière sur l'évolution de la demande internationale de produits primaires.

951<sup>e</sup> séance plénière,  
9 août 1956.

## C

### ETUDE DES RESSOURCES ET DES BESOINS

*Le Conseil économique et social,*

*Ayant examiné l'Etude sur l'économie mondiale, 1955,*

*Notant avec satisfaction* l'accroissement général de la production mondiale et des échanges internationaux depuis la fin de la deuxième guerre mondiale,

*Notant* que l'accroissement de la production mondiale et du commerce international n'a pas été également réparti entre les différentes régions,

*Notant en outre* que dans les pays sous-développés, la production totale a augmenté à un rythme beaucoup plus lent que dans les pays industriels,

*Notant avec inquiétude* que la production par habitant a diminué par rapport à 1938 dans le sud et le sud-est de l'Asie,

*Réaffirmant* que le développement économique accéléré des pays sous-développés est de la plus grande importance à la fois au point de vue national et au point de vue international,

*Reconnaissant* l'intérêt d'une action concertée dans le domaine du développement économique,

*Reconnaissant en outre* la nécessité de se fonder sur des informations et des statistiques complètes,

1. *Signale* aux gouvernements intéressés, et notamment à ceux des pays sous-développés, qu'il est important de procéder à une étude de leurs ressources humaines et matérielles et de leurs besoins, en vue d'établir des programmes de développement économique qui permettent d'utiliser plus complètement les ressources humaines et matérielles encore non utilisées;

2. *Prie* le Secrétaire général, en consultant au besoin l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres institutions spécialisées, de signaler à l'attention des gouvernements les renseignements qu'il pourra avoir concernant les techniques d'étude des ressources et des besoins qui se sont révélés utiles dans la pratique, et de préparer les études supplémentaires qu'il estimera opportun d'entreprendre concernant lesdites techniques;

3. *Signale* aux gouvernements qu'ils peuvent bénéficier d'une assistance technique pour leurs études sur les ressources et les besoins;

4. *Invite* les gouvernements qui entreprendraient des études du genre de celles qui sont envisagées dans la présente résolution de prendre les dispositions nécessaires pour que les résultats en soient utilisés le plus efficacement possible;

5. *Invite* les gouvernements à faire connaître, le cas échéant, au Secrétaire général les résultats de ces études au fur et à mesure qu'elles seront achevées;

6. *Prie en outre* le Secrétaire général de préparer un rapport intérimaire contenant un résumé analytique des renseignements communiqués par les gouvernements, qui sera présenté au Conseil à sa session d'été de 1959;

7. *Décide* que, lorsqu'il examinera le rapport du Secrétaire général, le Conseil accordera une importance particulière aux enseignements que l'on pourrait en tirer en vue de mesures nationales et internationales destinées à résoudre les problèmes que pose le développement économique des pays sous-développés.

951<sup>e</sup> séance plénière,  
9 août 1956.

## D

### RAPPORTS SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE

*Le Conseil économique et social,*

*Ayant examiné l'Etude sur la situation économique mondiale, 1955,*

1. *Félicite* le Secrétaire général d'avoir soumis au Conseil un rapport de caractère synthétique sur l'évolution économique au cours des dix dernières années, dans lequel il a pu dégager les caractères essentiels de l'histoire économique du monde depuis la fin de la guerre;

2. *Constate avec satisfaction* que le rythme du développement a été particulièrement rapide au cours de ces dix dernières années, mais regrette qu'à cet égard, les pays sous-développés aient été moins favorisés que les pays déjà industrialisés;

3. *Constate en outre* qu'au cours du débat sur la situation économique mondiale, de nombreux représentants ont exprimé leur inquiétude devant la persistance de certaines tendances inflationnistes et devant les répercussions économiques de l'évolution rapide des techniques;

4. *Affirme* qu'il est souhaitable que le Secrétaire général continue, dans les prochaines Etudes, à mettre en relief les problèmes à long terme d'intérêt général, tels que ceux qui sont mentionnés ci-dessus, dont l'influence sur l'évolution économique du monde est particulièrement importante;

5. *Prie* le Secrétaire général de faire connaître au Conseil, lors de sa session de printemps, tous les aspects de la situation économique mondiale qui auront été retenus pour faire l'objet d'une analyse particulière dans l'Etude.

951<sup>e</sup> séance plénière,  
9 août 1956.

## 615 (XXII). Rapports annuels des commissions économiques régionales

### A

#### RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

##### *Le Conseil économique et social*

*Prend acte* du rapport annuel de la Commission économique pour l'Europe <sup>7</sup> relatif à la période allant du 30 mars 1955 au 21 avril 1956 et des opinions exprimées au cours des débats de la onzième session de la Commission.

941<sup>e</sup> séance plénière,  
20 juillet 1956.

### B

#### RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT

##### *Le Conseil économique et social*

*Prend acte* du rapport annuel de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient <sup>8</sup> pour la période

<sup>7</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-deuxième session, Supplément, n° 6 (E/2868).

<sup>8</sup> Ibid., Supplément n° 2 (E/2821).

allant du 8 avril 1955 au 14 février 1956, des recommandations contenues dans le compte rendu des débats de la douzième session de la Commission, ainsi que du programme de travail et de l'ordre de priorité qu'il contient.

941<sup>e</sup> séance plénière,  
20 juillet 1956.

### C

#### RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE

##### *Le Conseil économique et social*

1. *Prend note* du rapport annuel du Comité plénier de la Commission économique pour l'Amérique latine <sup>9</sup>;

2. *Estime* que le programme de travail de la Commission, arrêté par le Comité plénier au cours de sa réunion à Santiago du Chili du 14 au 15 mai 1956, est d'une importance primordiale pour le développement économique de l'Amérique latine;

3. *Approuve* le rang de priorité affecté à chaque projet par le Comité plénier.

941<sup>e</sup> séance plénière,  
20 juillet 1956.

## 616 (XXII). Invitation au Japon à assister aux sessions de la Commission économique pour l'Amérique latine

##### *Le Conseil économique et social,*

*Considérant* que la présence du Japon au sein de la Commission économique pour l'Amérique latine contribuera utilement à la réalisation des objectifs de cette Commission,

*Tenant compte* de l'attitude adoptée par le Conseil dans des cas analogues, comme il ressort de ses résolutions 515 B (XVII) du 30 avril 1954 et 581 (XX) du 4 août 1955,

*Prie* le Secrétaire général d'autoriser le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine à inviter le Japon à assister aux sessions de cette Commission dans des conditions analogues à celles que le paragraphe 6 du mandat de la Commission <sup>10</sup> prévoit pour les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de la Commission.

941<sup>e</sup> séance plénière,  
20 juillet 1956.

<sup>9</sup> Ibid., Supplément n° 10 (E/2883/Rev.1).

<sup>10</sup> Ibid., treizième session, Supplément n° 1, appendice II, p. 102.